



Dossier de présentation

# CLUB PLUS PROPRE

Be  
WaPP

acff 



Label « Club Plus Propre »

# NOUS NOUS ENGAGEONS POUR MOINS DE DÉCHETS



# PROPRE PROPRE PROPRE PROPRE PROPRE



## 1. MISE EN CONTEXTE

### 1.1. OBJECTIFS DU PROJET

- Faire de la propreté et du tri des axes prioritaires dans les clubs de foot.
- Permettre aux clubs de montrer l'exemple aux jeunes en matière de gestion des déchets de manière pratique et ludique.
- Impliquer les entraîneurs et la direction, les joueurs et leur famille ainsi que le personnel d'entretien dans un projet commun à portée sociétale, éducative et environnementale.

La labellisation « Club Plus Propre » est une méthodologie qui permet d'aider les clubs de football à mettre en place un plan d'actions alliant **propreté, tri et prévention des déchets** et de s'inscrire dans une démarche globale de gestion des déchets. Le programme comprend non seulement un accompagnement personnalisé mais également la possibilité d'obtenir une aide financière pour améliorer les infrastructures de propreté et de tri au sein de votre club de foot et la mise à disposition d'outils didactiques et de matériel pour organiser des actions de ramassage de déchets.

À la clé du programme, votre club pourra être labellisé « Club Plus Propre » et fera donc partie de ces clubs qui réduisent leurs déchets à la source, qui les trient pour qu'ils soient parfaitement recyclés et qui mettent tout en œuvre pour éviter qu'ils ne se retrouvent au sol ou abandonnés en pleine nature.

## 1.2. PARTENARIATS



Dans un contexte d'économie circulaire et de préservation de l'environnement, l'asbl Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre et l'ACFF, l'Association des Clubs Francophones de Football, ont décidé de s'associer pour financer ce projet.

## 1.3. À QUI S'ADRESSE LE LABEL ?

- L'initiative est proposée à tous les clubs de foot situés en Wallonie.
- Les actions visent les abords des terrains, les espaces partagés (tribunes, vestiaires, buvettes, etc.) ainsi que les abords du club de football.

## 1.4. LE PRINCIPE

- Le club constitue une « TEAM » représentative des membres du club de foot et réalise un état des lieux de la situation en matière de propreté et de tri.
- Après avoir identifié les problèmes, elle met sur pied un plan d'actions avec l'aide d'un accompagnateur de terrain.
- Durant toute la saison de football, le club veille à mettre en œuvre son plan d'actions et informe ses membres.
- En fin d'année, le club évalue les résultats de ses actions et réfléchit aux pistes de pérennisation du projet.
- Une évaluation externe offre la possibilité d'être labellisée « Club Plus Propre ».

## 1.5. CONDITIONS POUR SE LANCER DANS LA DÉMARCHE « CLUB PLUS PROPRE »

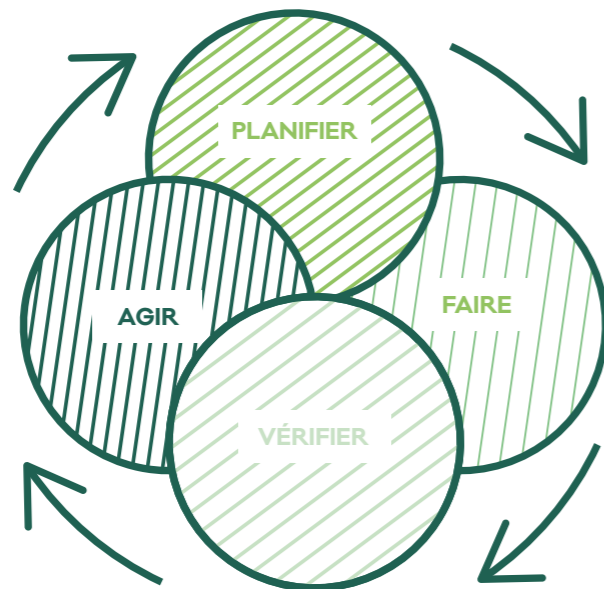
- Bénéficier du soutien de la direction du club.
- Mettre en place une équipe représentative, reconnue et soutenue dans sa mission : la TEAM Club Plus Propre. Cette TEAM portera le projet tout au long de la saison et sera composée de joueurs, d'entraîneurs, de la direction, d'un membre du personnel d'entretien, de parents, etc.
- S'engager dans un processus d'amélioration de la gestion des déchets pour un cycle de 3 saisons.



## 2. MÉTHODOLOGIE

Dans sa démarche, le club suit le cycle « Planifier – Faire – Vérifier – Agir » représenté par la roue de Deming.

Chaque club entreprend, par saison, au moins une action dans chaque pilier (prévention, tri et propreté). Dans une optique d'amélioration continue, ces actions peuvent s'ancrer dans le quotidien du club, lors de moments « extraordinaires » (e.g. stage, tournoi, ...), mais aussi en dehors du club en partenariat avec le voisinage, la commune, etc.



### A. PLANIFIER

#### 1<sup>er</sup> Audit

Réalisation d'un « audit propreté – tri – prévention » par le club, sur base d'une démarche proposée et flexible.

### C. VÉRIFIER

#### 2<sup>ème</sup> audit

En se basant sur les objectifs de son plan d'actions, chaque club vérifie les résultats de ses démarches et procède à une auto-évaluation via un 2<sup>ème</sup> audit.

### B. FAIRE

#### Plan d'actions

Définition, planification des différentes étapes et mise en œuvre par le club d'un plan d'actions cohérent et reposant sur des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables et réalisables.

### D. AGIR

#### Amélioration continue et partage

Chaque club recommence un cycle dans une logique d'amélioration continue. Les bonnes pratiques identifiées dans les clubs engagés sont partagées dans une optique de généralisation et d'adaptation de la démarche dans d'autres clubs.

## 3. PROJET AUTONOME OU PROJET ACCOMPAGNÉ

Chaque année, un certain nombre de clubs sont sélectionnés à la suite d'un appel à candidatures sur base d'un formulaire à remplir. Ce choix s'opère principalement sur base de la motivation des clubs candidats, de la qualité de la candidature et de l'implication du club dans un projet à portée environnementale. Dans le cas où des candidatures seraient à départager, celles-ci le seront de façon à représenter de manière équitable chaque région et chaque taille de club.

TABLEAU 1 - GRILLE D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Motivation du club pour le projet Club Plus Propre	/10
Qualité de la candidature (détails, la candidature est-elle complète ?)	/5
Implication du club dans un projet à portée environnementale	/5
<b>TOTAL /20</b>	<b>/20</b>



### Les clubs sélectionnés

Les clubs sélectionnés bénéficient de l'accompagnement d'un expert de terrain, d'un suivi personnalisé ainsi que d'un soutien financier pour mettre en place leur plan d'actions.



### Les clubs non-sélectionnés

Les clubs non-sélectionnés qui souhaitent malgré tout s'engager sur la voie d'un club plus propre sans accompagnement extérieur peuvent fonctionner en toute autonomie en suivant la méthodologie expliquée sur la plate-forme dédiée à cette initiative.

**STOP  
STOP  
STOP  
STOP  
STOP**



## 4. MÉTHODOLOGIE SIMPLIFIÉE ET ACCOMPAGNEMENT RÉPARTI SUR 3 ANS

**Une phase-pilote se tiendra durant la saison 2022-2023 avec 20 clubs sélectionnés.**

L'accompagnement proposé aux clubs se veut dégressif afin de les guider vers l'autonomie. Cet accompagnement se décline en périodes sur le terrain (environ 1 demi-jour par année) et en périodes de suivi administratif (soutien téléphonique et par mail).

**NB :** la répartition entre les périodes sur le terrain et le temps de suivi administratif peut varier d'un club à l'autre en fonction de la réalité et des besoins de celui-ci (à l'appréciation de l'accompagnateur de terrain).

## 5. LES OUTILS

9

**Accessibles à tous :**

- une **plate-forme en ligne** ([monclubpluspropre.be](http://monclubpluspropre.be)) permet de suivre l'état d'avancement de son projet et d'avoir sous la main tous les outils disponibles ;
- un **dossier pédagogique** d'accompagnement est à la disposition des clubs et une **boîte à outils** est disponible sur la plate-forme.

**Pour les clubs accompagnés uniquement :**

- un **accompagnement de terrain** et un suivi personnalisé ;
- une **bourse** de 1.000€ permet de financer des infrastructures de propreté/ tri/ prévention<sup>1</sup>.
- un **kit « coup d'envoi »** pour démarrer le projet sur de bonnes bases.

<sup>1</sup>Pour plus d'infos, consultez la liste des dépenses éligibles



## 6. LA LABELLISATION



Une évaluation externe est proposée à plusieurs moments dans le processus. Selon les résultats obtenus, le club pourra être labellisé « Club Plus Propre ».

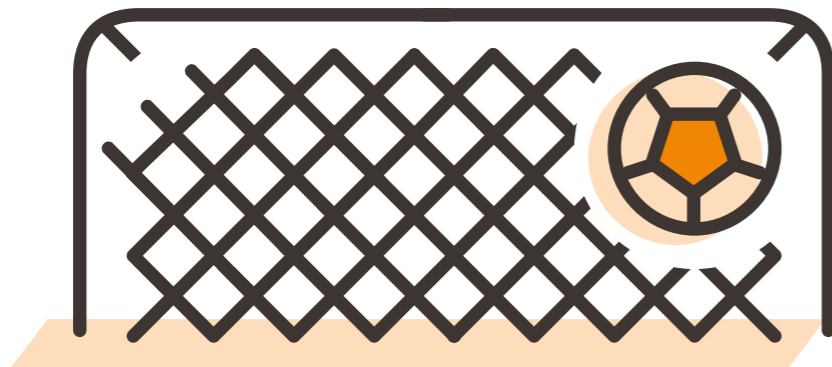
Au-delà des scores, le plus important reste la démarche entreprise. Un discours encourageant et motivant est favorisé. Les initiatives, même non abouties dans l'immédiat, sont valorisées via un prix d'encouragement. Les clubs qui ont atteint un résultat sont distingués et célébrés.

La labellisation est proposée pour :

- reconnaître les efforts entrepris (reconnaissance par un organisme externe), et récompenser toutes les parties prenantes ;
- communiquer vers un public interne (vers l'ensemble du personnel, les membres, les parents, etc.) et externe (avec une reconnaissance à la clé) et ainsi sensibiliser d'autres acteurs (commune, voisinage, autres clubs de foot...);
- dynamiser une mise en action et/ou entretenir une dynamique entreprise en se fixant un objectif ;
- offrir un regard externe aux clubs, une perspective complémentaire et inspirante pour aller plus loin.

## 7. LES CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL

- Adopter une **méthodologie participative, active et responsabilisante**.
- Adopter une démarche d'**amélioration continue** qui suit le cycle « planifier – faire – vérifier – agir » durant 3 ans.
- Impliquer les différentes parties prenantes du club et mettre en place des **actions de sensibilisation** mais aussi une **réflexion quant à la pérennisation** du projet.
- Mettre en place un **plan d'actions cohérent** en fonction des constats identifiés lors de l'audit.
- Mener au minimum une action de **prévention des déchets**, une action de **tri**, et une action concernant la **propreté** dans le club.
- Atteindre des résultats suffisants par rapport aux objectifs du plan d'actions. Ces objectifs viseront une **amélioration concrète de la propreté et du tri** au sein et/ou aux abords de l'école.
- Assurer une **communication** claire, accessible et adaptée au(x) public(s) concerné(s), en interne et vers l'extérieur, concernant les actions entreprises et les résultats obtenus.



## 8. LES CONDITIONS D'UTILISATION DU LABEL

Le label « Club Plus Propre » est une propriété de Be WaPP et de l'ACFF. Ils sont les seuls organismes qui peuvent officiellement l'octroyer, en concertation avec le responsable de l'accompagnement de terrain.

- L'obtention et l'utilisation du label sont gratuites pour les clubs.
- Le club attend la confirmation de l'octroi du label avant de l'utiliser.
- Chaque utilisation du label spécifie l'année d'octroi (e.g. Club Plus Propre 2020) ou les années d'octroi (e.g. Club Plus Propre 2020, 2021, 2022).
- Sur une page Internet, la mention du label est toujours accompagnée d'un lien hypertexte renvoyant vers le site [monclubpluspropre.be](http://monclubpluspropre.be).
- Sur les réseaux sociaux, la mention du label est toujours accompagnée des hashtags #bewapp, #acff, #clubpluspropre et #walloniepluspropre, et des tags @be\_wapp et @acff\_asbl.

# ANNEXES

## 1. FORMULAIRE DE CANDIDATURE/ FICHE D'IDENTITE DU CLUB

(À REMPLIR OBLIGATOIREMENT SUR LE SITE WEB)

### LE CLUB

Nom du club			
Matricule du club			
Adresse		Numéro	
Code Postal		Localité	
Commune		Province	
Numéro de téléphone			
Email			

### CORRESPONDANT QUALIFIE – PERSONNE EN CHARGE DU PROJET

Nom		Prénom	
Numéro de téléphone			
Email			

### AUTRE PERSONNE DE CONTACT (SI DIFFÉRENTE DU CORRESPONDANT QUALIFIÉ)

Nom		Prénom	
Numéro de téléphone			
Email			

### COMPOSITION DU CLUB

Nombre de terrain de football utilisés		Nombre de vestiaires	
Nombre d'équipes total			
Nombre de joueurs affiliés			
Nombre de joueurs entre 5 et 11 ans (U6 à U11)			
Nombre de joueurs entre 12 et 17 ans (U12 à U16)			
Nombre de joueurs de 18 et plus (U19 et +)			

### IMPLICATION DU CLUB

Lors des 3 dernières saisons, avez-vous participé à un autre projet sur la thématique des déchets et/ou à portée environnementale ?	Oui/ Non. Si oui, le(s)quel(s) ?
---	----------------------------------

### MOTIVATIONS DU CLUB

Pourquoi désirez-vous mettre en place le projet Club Plus Propre dans votre club ?	Oui/ Non. Si oui, le(s)quel(s) ?
La participation au projet Club Plus Propre a-t-elle le soutien de la direction du club ?	Oui/ Non

**PROPRETE ET TRI****PROPRETÉ - DANS LES INFRASTRUCTURES DU CLUB**

Menez-vous des actions particulières pour la propreté dans les infrastructures du club?	Oui/ Non. Si oui, la(les)quelle(s)?	
À combien évaluez-vous la propreté dans les infrastructures du club?		/10

**TRI DES DÉCHETS - DANS LES INFRASTRUCTURES DU CLUB**  
(Terrain(s), espaces partagés, tribunes, parking)

Avez-vous déjà instauré le tri dans votre club?	Oui/ Non	
Si oui, quelles sont les fractions que vous triezy actuellement?	Cochez les cases correspondantes ci-dessous	
	<input type="checkbox"/> PMC + Nombre de sacs/ semaine en période normale (non Covid)	
	<input type="checkbox"/> Mégots de cigarette	
	<input type="checkbox"/> Papier/ carton	
	<input type="checkbox"/> Verres	
	<input type="checkbox"/> Autres:	

**PROPRETÉ - DANS L'ESPACE PUBLIC, EN DEHORS DU CLUB**

L'espace public concerne les zones entourant le club, mais qui n'en font pas partie.

À combien évaluez-vous la propreté dans l'espace public autour des infrastructures du club?	Échelle de 1 à 10: 1= très sale et 10= très propre	/10
La commune a-t-elle placé des poubelles en dehors du club?	Oui/ Non	
Menez-vous des actions particulières pour la propreté dans l'espace public autour des infrastructures du club?	Oui/ Non. Si oui, la(les)quelle(s)?	
Avez-vous des commentaires par rapport au projet?		

**2. GRILLE D'ÉVALUATION DU PROJET CLUB PLUS PROPRE**

**Le club veillera à mener au minimum une action prévention, une action tri, et une action propreté par saison. Outre les résultats, la démarche est aussi à prendre en considération!**

Cette grille sera complétée en fonction des résultats collectés lors des audits externes et internes, de l'autoévaluation et du rapport, réalisés et communiqués par la TEAM.

**RÉSULTATS OBTENUS**

En termes d'amélioration de la propreté, du tri et de la prévention. 100 points sur un total de 200 sont affectés aux résultats concrets.

Le terrain et ses abords sont propres - cf. audit	/10
Les lieux partagés sont propres - cf. audit	/10
Les abords du club sont propres - cf. audit	/10
Le tri sur les abords du terrain s'est amélioré - cf. audit	/10
Le tri dans les lieux partagés s'est amélioré - cf. audit	/10
Le tri aux abords du club s'est amélioré - cf. audit	/10
Les actions de prévention se développent - cf. audit	/30
Projet « Coup de cœur »	/10
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>



**DÉMARCHE**

100 points sur un total de 200 sont affectés à la démarche reprenant: le niveau d'implication, la cohérence du projet, la sensibilisation, la communication autour du projet ainsi que sa pérennisation

<b>NIVEAU D'IMPLICATION</b>	
Implication de la TEAM	/10
Implication de l'ensemble de la communauté dans le projet <i>En dehors du Grand Nettoyage de Printemps, engagement en tant qu'Ambassadeur et autres événements de ramassage exclus</i>	/10
Implication d'autres acteurs? <i>Voisins, commune, province, intercommunale, autres partenaires</i>	/10
Participation au « Grand Nettoyage de Printemps », engagement en tant qu'Ambassadeur de la Propreté ou autre événement de ramassage	/10
<b>TOTAL</b>	<b>/40</b>
<b>COHÉRENCE DU PROJET</b>	
La cohérence du projet est assurée par une TEAM établie, connue et reconnue	/5
Les aménagements choisis et l'acquisition de matériel sont en lien avec le plan d'actions établi	/5
L'utilisation de matériaux de récup'/durables/locaux a été privilégiée autant que possible	/5
Les aménagements sont 'aboutis' / Les actions ont été mises en place concrètement	/5
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>
<b>SENSIBILISATION</b>	
Des actions de sensibilisation à la problématique des déchets ont été réalisées	/10
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>COMMUNICATION (SUR LE PROJET)</b>	
Le club a communiqué:	
En continu	/2

Vers ses différents publics <i>Joueurs, entraîneurs, autres membres du personnel, parents, voisins, commune</i>	/2
En activant différents médias <i>Affichage, réseaux sociaux, télé/radio, site web/blog, autres</i>	/2
En créant le moins de déchets possible	/2
Avec son accompagnateur de terrain et Be WaPP/ ACFF <i>Disponibilité, respect des délais, usage des logos, ouverture...</i>	/2
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>STRUCTURATION ET PÉRENNISATION DU PROJET</b>	
Existence d'une TEAM correspondant au profil idéal	/4
Organisation structurée de la TEAM: répartition claire des rôles et communication efficace	/4
Soutien de la direction	/4
Motivation et réflexion menée par la TEAM pour pérenniser le projet	/4
Inscription de la démarche dans le projet du club	/4
<b>TOTAL</b>	<b>/10</b>
<b>NOTE GLOBALE</b>	<b>/200</b>
<b>NOTE GLOBALE %</b>	<b>%</b>

En fonction de la note globale nous attribuerons le label «Club plus Propre» selon cette échelle :



**0 % - 59 %**  
**Prix d'encouragement**



**60 % -100 %**  
**Label Club Plus Propre**

Au-delà des scores, l'important, c'est la démarche entreprise. Un discours encourageant, motivant, est favorisé. Les initiatives, même non abouties dans l'immédiat, sont valorisées via un prix d'encouragement. Les clubs qui ont atteint un résultat satisfaisant sont distingués et célébrés.

### 3. LISTE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

#### 1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Chaque club sélectionné pour participer au projet de labellisation « Club Plus Propre » qui enverra un plan d'actions de qualité (élaboré sur base des constats de son audit) à son accompagnateur de terrain et qui le fera valider par celui-ci dans les temps, pourra prétendre à une bourse visant l'achat de matériel de propreté/tri/prévention.

- L'enveloppe globale de la bourse du club est de 1.000€.
- Les dépenses éligibles doivent être en lien avec les constats mis en avant lors de l'audit réalisé en début de projet et correspondre aux actions réalisées.
- Les dépenses doivent nécessairement avoir un lien avec une action propreté/tri ou prévention en vue de réduire les déchets sauvages et les dépôts clandestins.
- **Toute dépense devra être approuvée avant l'achat dudit matériel** par l'accompagnateur de terrain.
- Lors de l'acquisition du matériel, l'utilisation de matériaux recyclés et/ou réutilisés sera à privilégier.
- Les dépenses liées à l'achat de matériel seront pré-financées par le club après approbation.
- Be WaPP remboursera le club sur base des preuves de paiement (factures).
- Le club s'engage à choisir son fournisseur « en bon père de famille » après avoir analysé le rapport qualité/ prix du produit.

#### 2. MATÉRIEL DE PRÉVENTION

**Max. 25% de l'enveloppe globale et pour autant que le matériel financé permette d'éviter que des déchets ne se retrouvent sur le sol aux abords du club.**

- Matériel permettant la prévention des déchets. Par exemple : gourde, boîte à tartines et emballage réutilisable, boîte à collation ...
- ✗ Exclu : collations ou ingrédients consommables, fontaine à eau.

### 3. INFRASTRUCTURES DE PROPRETÉ ET DE TRI

- Pelle, brouette, ramassette, et autre matériel de « gros » nettoyage.
- Poubelle (ordures ménagères) extérieure pour les lieux partagés.
- Poubelle de tri (ordures ménagères, PMC et papiers-cartons) pour les lieux partagés et/ou les couloirs.
- Chariot d'entretien permettant un tri ou une évacuation des déchets plus efficace.
- Matériel permettant de customiser les poubelles (peinture, bois, couvercle, socles...).
- Cendrier et cendrier de vote.
- Panneau « chewing-gum ».
- ✗ Exclu : paillason, matériel de nettoyage sans lien direct avec les déchets.

### 4. OUTILS POUR MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS

- Affiche, charte, panneau, autocollant, banderole de communication et/ou de sensibilisation.
- T-shirt et autre équipement pour mettre en avant la TEAM.
- Nudging pour induire le bon comportement aux abords des poubelles.

**NB :** N'oubliez pas que du matériel est disponible gratuitement chez Be WaPP (par exemple : cendriers de poche, gants...) : [Boutique du propre - Be WaPP](#)  
La bourse devra être dépensée sur l'année civile (à cheval sur la première année scolaire -de janvier à juin- et la deuxième année scolaire -de septembre à décembre- d'implication dans le projet). Ce qui ne sera pas dépensé sera perdu.





Ensemble pour une  
Wallonie plus propre



Chaussée de Liège 221  
5100 Namur (Jambes)  
+32 81 32 26 40

**OPHÉLIE RAOULT**

Chef de Projets synergie entreprises  
ophelie.raoult@bewapp.be  
+32 473 24 28 33

**MARVIN OLAWAIYE**

FSR Advisor  
marvin.olawaiye@acff.be  
+32 474 85 42 94